

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? cōm-

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

- 1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.
- 2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.
- 3°. Tous & un chacun font priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Argent 48 L bled 11 sacs mesure de Colsonay  
bois deux moules tant pour échauffer les enfans que  
l'assouage du Regent, & deux sacs d'avoine d. man

La Pension sus dte en grains dérive des Censés &  
Dîmes abolies

Il n'y a point de sommes assignées à cette Classe

La Commune fournit 30 L de la somme sus dte  
et l'Hospital 18 L.  
Point

Les pères de familles ne payent rien pour l'École  
un petit Jardin.

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfans de chaque endroit qui la fréquentent?

76

N.° 39.

1. Ecole se fait dans la Ville de Gray

Chef lieu du District

Chef lieu de la Province

Canton Lemane

2. Il n'y a ni maison ni village ni hameaux qui soit tenu de venir aux dttes écoles

RELATIONS PERSONNELLES

( 2 )

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I.

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'enfeigne-t-on dans chaque école?

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage?

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

9°. Durée de l'école chaque jour?

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

b. D'où est-il?

c. Son nom

16. Les régentes reçoivent 3 sacs de Mepe dieu quant on ne s'occupe pas d'un sac de l'avoine mesure de Espannay en argent 40 Lir en bois deux moules

~~Les régentes ne reçoivent pas leur pension d'office~~

Les grains dérivent des Dimez & Cons. abo

Il y a une somme assignée à cette Classe provenant d'un Legat, & qui produit d'habitude par année 276 Lir compris ci dessus

La Commune fournit 37 Lir de la sus dite et l'Hopital autant.

Ils ne payent rien

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comment de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisse communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

77

( 3 )

5. Les Régentes enseignent à prier Dieu à l'écrit un peu d'arithmétique le chant des Psaumes le catéchisme et les pages d'usage

6. L'école dure toute l'année sauf un mois de congé

7. Les livres d'usage sont la Bible le catéchisme d'Oserval et les pages

8. Les régentes observent avec exactitude les préceptes qui leur sont donnés par les Directeurs des écoles

9. Deux écoles par jour et deux heures chacune

10. Les enfans sont classés

11. Les régentes ont été établies par le conseil après un examen par devant eux

Les régentes son deux sœurs De Valaires sous Urion  
Vainée Marianne } Henry  
la cadette Pauline }

Plac. a. l'éc. de l'école  
Bossonay

( 3 )

- d. Son âge.
- e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?
- f. Depuis combien de tems est-il instituteur?
- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?
- h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?
- 12°. Ecoliers, combien d'enfants fréquentent l'école?
  - a. En hiver, } soit garçons ou filles.
  - b. En été, }

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

- 13°. Biens & fonds de chaque école.
  - a. Possède-t-elle de pareils fonds?
  - b. Quelle en est la valeur?
  - c. Source des revenus.
  - d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?
- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?
- 15°. Bâtiment de l'école.
  - a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?
  - b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?
  - c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?
  - d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

Vainée 26 ans  
 la cadette 24 ans  
 Elle ne sont pas mariées  
 Elles exercent leur vocation depuis 4 ans

Elles étoient auparavant avec leur père et mère

La cadette ne s'occupe que son père et l'aînée lui aide lorsqu'elle en a besoin

12°. L'école est composée actuellement de 46 Enfants qui fréquentent en hiver régulièrement et en été aussi souvent que les ouvrages de Campagne le peuvent permettre

13. un Jardin

14. les Enfants ne paye rien pour être admis dans les écoles

15. le Bâtiment des écoles n'est ni neuf ni vieux

Il y a une chambre d'école et une chambre de ménage et une cuisine en mauvais état et un petit cabinet

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école? Gollion.

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? C'est un Village.

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? Une Commune ayant son Agence.

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? De la Paroisse de Gramcy.

d. District De Cassinay.

e. Canton Du Léman.

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. Elles sont toutes réunies.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école. Le moulin d'Amour, et le petit Auxillame Métais.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c. Le 1<sup>er</sup> est éloigné à 1/2 de lieue, le 2<sup>e</sup> à 1/4 minutes.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? Il n'y a point d'enfants actuellement dans les 2 Maisons désignées ci dessus, mais il pourroit y en avoir dans la suite.

Gollion 78

*[Handwritten signature]*  
 N. 10.

b  
 G.  
 L  
 i  
 De  
 Pray,  
 une

alqui  
orge